



Le banquet d'Esther et d'Assuérus, Jan Victors, 1640 - Huile sur toile, (Staatliche Museen, Kassel)

L'accusation d'Aman contre les juifs

Premières formes d'antisémitisme...

Ce texte, tiré de la Méguila d'Esther, accompagné de ses commentaires, montre bien les arguments d'Aman pour obtenir un décret royal d'extermination du peuple juif.

Cependant les commentateurs divergent sur les points soulevés par Aman: d'après l'un, celui-ci dénoncerait le manque d'intégration sociale et matérielle des juifs, alors que d'après le second, l'accusation porterait davantage sur leur manque d'intégration spirituelle.

אסתר פרק ג פסוק ח

ויאמר המן למלך אחשוורוש ישנו עם אחד מפזר ומפרד בין העמים בכל מדינות מלכותך ודתייהם שנות מכל עם ואת דתי המלך אינם עשים ולמלך אין שוה להניחם:

רש"י אסתר פרק ג פסוק ח

ואת דתי המלך - לתת מס לעבודת המלך:

תורה תמימה אסתר פרק ג פסוק ח

דתי המלך אינם עשים - אין משמרים לא קלנדס ולא סטרנילא ומבזים מועדיך^ב [מ"ר]:

Esther, chapitre 3, verset 8

8) Aman dit au roi Assuérus: «Il existe un peuple dispersé à travers les différents peuples des contrées de ton royaume. Leurs lois diffèrent de celles des autres peuplades, et ils ne respectent pas **les décrets royaux**. Le roi n'a donc aucun intérêt à les garder.

- **Commentaire de Rachi**

Les décrets royaux : pour leur imposer l'impôt royal

- **Commentaire du Torah Témima**

Les décrets royaux : ils ne servent ni Kalnadas, ni Satranila, et méprisent tes fêtes. (Midrash Raba)

Sources : traduction d'Aaron Laskar